

Tarifs et Conditions Générales de Vente

Tarifs

Formations	½ journée	1 à 5 jours
inter-entreprises	160€ / stagiaire	320€ / jour / stagiaire
inter "Conduire une négociation"	-	500€ / jour / stagiaire
Intra	-	975€ / jour / groupe
Intra Économiques & SSCT	-	sur devis
Accompagnements	-	975€ / jour / groupe

Une majoration de 30% est appliquée pour les CSE non adhérents Cezam.

Conditions Générales de Vente

Préambule

Cezam Pays de la Loire est un organisme de formation :

- Enregistré sous le N°5244 07187 44. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
- Agréé pour dispenser la formation économique des membres du CSE (liste arrêtée par le Préfet de région Pays de la Loire le 17 septembre 2021).

Son siège est situé 15 D Boulevard Jean Moulin CS 30511 44105 Nantes Cedex 4, n° SIRET 795 282 557 00011 - Code NAF : 9499Z.

1. Préinscription ou Inscription

Le stagiaire peut se préinscrire directement par téléphone, mail, courrier postal ou sur le site www.cezam.fr, rubrique formation. L'inscription ne deviendra définitive qu'à réception par Cezam du bulletin d'inscription et/ou de la convention dûment signés accompagné d'un chèque d'acompte de 30% à l'ordre de Cezam Pays de la Loire. La signature par le stagiaire du bulletin d'inscription ou de la convention de formation implique son accord aux présentes conditions générales de vente. Le délai d'accès à la formation est de 30 jours au moins.

2. Annulation - Remplacement du fait du stagiaire

Toute annulation doit être communiquée par écrit 15 jours au moins avant le début du stage. Dans ce cas, le stagiaire a la possibilité de se faire remplacer par un autre élu de son CSE.

Toute annulation définitive intervenant moins de 15 jours avant le début du stage entraînera la conservation de l'acompte de 30 % du coût de la formation versé à l'inscription, au titre des frais de dédit.

En cas d'une impossibilité de participation à une session signalée la veille ou le matin même de la formation, l'association Cezam organisatrice du stage se réserve le droit de facturer le coût intégral du stage. Tout stage commencé est dû en entier.

3. Interruption de la formation

En cas d'interruption dûment justifiée, Cezam Pays de la Loire ne facturera que les journées effectivement réalisées.

4. Modalités pratiques de la formation

Lieux : Cezam Pays de la Loire peut accueillir les stagiaires au siège social à Nantes (44), dans l'une de ses 5 antennes à Angers (49), Cholet (49), La Roche/Yon (85), Laval (53), Le Mans (72) ou dans un lieu de votre choix qui respecte notre jauge d'accueil (5 à 15 stagiaires).

Horaires : La durée quotidienne des formations est fixée à 7 heures. Les formations se déroulent entre 9 heures et 17h30 sauf circonstances particulières, avec une pause déjeuner d'une heure et demi et d'une pause de 10 min le matin et dans l'après-midi.

Repas : En inter, les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Ils sont à la charge du stagiaire. L'accueil café est offert.

En Intra : Les repas du midi (des stagiaires et du formateur) sont réservés et pris en charge par l'adhérent.

Programme : Les programmes de nos formations sont communiqués à titre indicatif. Ils sont adaptables en fonction des besoins et attentes des apprenants.

Accueil et accessibilité aux personnes handicapées :

Toutes nos sessions sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez contacter Vincent Leprince (Responsable du pôle Formation : v.leprince@cezampdl.fr – Tél. 02 41 88 73 58) pour étudier toute adaptation à mettre en place.

5. Effectif – Annulation – Report du fait de Cezam Pays de la Loire :

La jauge de chaque formation est de 5 à 15 stagiaires pour tenir compte des objectifs et méthodes pédagogiques (selon indications dans le contenu des programmes).

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et validées par la signature des bulletins d'inscription ou conventions de formation.

Cezam Pays de la Loire se réserve le droit de reporter ou de déplacer une date ou un lieu, si le nombre de participants est insuffisant pour assurer un bon fonctionnement pédagogique au plus

tard une semaine avant la date prévue. Ce délai peut être réduit en cas de force majeure. L'acompte préalablement réglé sera alors entièrement remboursé.

6. Assiduité – Certificat

Les stagiaires doivent, conformément à la réglementation, signer par demi-journée, la feuille d'émargement validée par le formateur. Un certificat de réalisation de formation sera remis au stagiaire à l'issue du stage.

Si la formation est prise en charge par l'Opco de l'entreprise, un double est adressé à l'employeur du stagiaire.

7. Obligation et force majeure

Cezam Pays de la Loire est tenue à une obligation de moyens vis-à-vis de ses stagiaires. En cas d'événement de force majeure, Cezam Pays de la Loire ne pourrait être tenue pour responsable. Il en est de même en cas de maladie, accident de l'intervenant, mais aussi de grèves ou conflits externes à Cezam Pays de la Loire.

8. Propriété intellectuelle et programme de formation

Les contenus et supports pédagogiques des intervenants sont protégés par la propriété intellectuelle.

9. Formation à distance

Certains des stages peuvent être réalisés à distance. La convention de formation mentionnera cette modalité, ou un avenant sera réalisé si une formation en présentiel se transforme en distanciel avec accord des parties signataires. Les stagiaires seront informés avant le début de la formation :

- des modalités techniques et pédagogiques de réalisation des formations à distance,
- des coordonnées du référent technique, administratif, pédagogique et handicap.

10. Tarifs et paiement

Les tarifs sont indiqués dans les programmes. Ils sont nets car les actions de formation sont exonérées de TVA. Dans le cadre de stages effectués en intra, les frais de déplacement, les frais de séjour et de repas du formateur sont en sus du tarif intra.

Nos prix comprennent la formation, la documentation pédagogique remise

pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant.

Un acompte pour chaque formation est demandé. Celui-ci correspond à 30% du montant de la convention.

Le versement de cet acompte est à effectuer au moment du retour du bulletin d'inscription ou de la convention signée, par chèque à l'ordre de l'association Cezam Pays de la Loire. Le solde du coût du stage est à régler à réception de la facture.

En cas de paiement par un OPCO (opérateur de compétences), le dossier de prise en charge doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si Cezam Pays de la Loire n'a pas réceptionné l'accord de financement, l'employeur sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

11. Contestation

Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition sauf dérogation formelle et expresse de notre part. En cas de litige non réglé à l'amiable, celui-ci sera porté devant les tribunaux compétents.

12. Politique de sécurité et de confidentialité des données personnelles

En tant qu'organisme de formation, Cezam Pays de la Loire est susceptible d'opérer des traitements informatiques des données à caractère personnel relatives aux bénéficiaires des offres proposées. À ce titre, Cezam Pays de la Loire développe ses meilleurs efforts pour protéger les données personnelles et être en conformité avec le droit applicable, en particulier la loi 78-17, dite loi Informatique, Libertés et le récent Règlement européen UE 2016/679 du 27-04-2016, dit RGPD.

Le responsable du traitement de vos données personnelles est :

Cezam Pays de la Loire - 15 D Boulevard Jean Moulin - CS 30511 - 44105 Nantes Cedex 4 - représentée par Gildas RICHARD

13. Tribunal compétent

C'est le droit français qui est applicable et en cas de litige, le tribunal de Nantes sera seul compétent.